

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LA

GAZETTE DES FAMILLES

Canadiennes et Acadiennes,

JOURNAL RELIGIEUX, AGRICOLE ET D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

Vol. 6. Québec, Septembre 1875. No. 11.

RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE : M. L'ABBÉ PROVANCHER.

SOMMAIRE :

Notre prochain volume—Maurice le bon enfant—Les années de Pie IX—Le Tiers-Ordre de la Pénitence (suite)—Les Papes—Le testament du berger de la Salette—Affaire Guibord—Chronique religieuse—Recettes—Informations—Les causeries du Père Chrysologue (suite)—Nécrologe—Les Apparitions de Notre-Dame de Lourdes.

Notre prochain volume.

Comme nous l'avons déjà déclaré, nous ne nous sommes chargé de la *Gazette des Familles* que pour obliger un confrère fatigué. Cependant, une fois à l'œuvre, malgré ce surcroît d'ouvrage nous avons pris goût à la besogne, et convaincu que notre publication opérerait quelque bien, nous nous sommes reconnu dans l'obligation de la soigner davantage et de la rendre aussi intéressante qu'il nous serait possible de le faire.

Depuis notre mise à l'œuvre, plus de cent nouveaux souscripteurs sont venus se joindre

aux anciens, et de toutes parts nous recevons des lettres de félicitations et d'encouragement. Nous voulons bien faire une large part, dans ces approbations, à la bienveillance de nos correspondants—et particulièrement de nos confrères dans le sacerdoce—mais ce n'en est pas moins pour nous la preuve que notre œuvre est jugée acceptable et qu'on désire qu'elle se poursuive.

Comme le gain n'a jamais été notre mobile dans nos travaux de plume, nous sentons que pour répondre à un patronage si nombreux et si distingué, il convient que nous opérions quelques améliorations dans la tenue de la petite *Gazette*. Voici donc ce que nous avons résolu de faire pour notre prochain volume.

La *Gazette des Familles* étant destinée à former des volumes pour être conservés, le papier sur lequel elle est maintenant imprimée est bien trop défectueux, nous en emploierons un meilleur.

Le petit format in-12 se prêtant mal au pliage et se montrant toujours plus ou moins disgracieusement, nous prendrons le format in-8. Ce sera un avantage pour le lecteur, car bien que 32 pages in-8 ne prennent que la même grandeur de feuille que 48 in-12, il y entre beaucoup plus de matière, une partie des marges se trouvant supprimée.

La gravure de notre titre actuel ne pouvant s'adapter convenablement à un plus grand format, nous faisons graver un nouveau titre complet, beaucoup plus riche que l'ancien et qui se présentera bien plus agréablement. Ce titre seul ne coûtera pas moins de \$50.

Quant aux matières, elles seront à peu près dans le cercle de celles des derniers numéros, seulement elles seront en plus grande quantité. Dès notre premier numéro, nous commencerons la biographie de Louise Lateau, la célèbre stigmatisé de Belgique. La plupart de nos lecteurs savent déjà sans doute que cette sainte fille n'a ni bu, ni mangé, ni dormi depuis bientôt cinq ans, et qu'elle se conserve en parfaite santé, travaillant dans le jardin, cousant au moulin, et la nuit veillant les malades : la sainte Eucharistie qu'elle reçoit tous les jours étant la seule nourriture, qui la soutient. Nous sommes convaincu que nos lecteurs trouveront le plus grand intérêt dans les détails qui seront donnés. Ayant plus d'espace à notre disposition, nous aurons aussi une foule d'histoires instructives et amusantes qui pourront prendre place dans nos pages.

Maintenant qu'exigerons-nous de nos souscripteurs en compensation de ces améliorations ? Rien de plus pour le prix seulement plus de promptitude pour les remises.

Témoin des torts considérables que la négligence des abonnés à payer leurs souscriptions cause aux éditeurs de journaux, nous sommes convaincu qu'avant qu'il soit longtemps les propriétaires de publications seront forcés de tenir strictement à la règle qu'on suit actuellement partout en Europe et aux Etat-Unis : *le payment d'avance*. Là, tout terme de payment expiré, l'envoi de toute publication est de suite arrêté, si l'abonnement n'est pas d'avance renouvelé. La *Revue Agricole* de St. Hyacinthe vient

d'adopter ce système, et nous sommes décidé à le prendre aussi. En conséquence donc :

Aucun numéro de notre prochain volume ne sera expédié, à moins que l'année entière ne soit payée d'avance. Nous disons l'année entière, parceque le volume ou l'année de publication ne se fractionne pas : c'est tout ou rien. On conçoit qu'avec un prix aussi minime que 60 centins par année, il nous serait impossible de faire courir les abonnements de n'importe quelle date, comme on le fait pour les journaux quotidiens, le prix d'abonnement serait alors à peine suffisant pour couvrir les seuls frais de l'administration. Les frais de port seront entièrement à notre charge, et le prix sera uniforme pour tous : 60 centins. Seulement, nous donnerons comme prime un exemplaire surnuméraire à toute personne nous remettant le montant de dix abonnements, \$6. Donc pour plus de clarté :—

LE VOLUME VII DE LA "GAZETTE DES FAMILLES,"

qui commencera en Novembre prochain, se composera de 12 livraisons mensuelles, sur bon papier, de 32 pages in-8, avec couverture en couleur portant un titre ornementé.

Le prix de souscription est de 60 centins pour le volume ou l'année de publication.

On ne peut souscrire pour moins d'une année de publication.

Le payement est strictement exigé d'avance. Pas un seul numéro ne sera expédié sans que l'année entière ne soit payée.

PRIME AUX AGENTS.

Toute personne nous remettant le prix de 10 abonnements, \$6, aura droit à une copie gratuite ; et ainsi de suite pour chaque dizaine d'abonnements. Ainsi un agent qui aura trouvé 110 abonnés, n'aura à nous remettre que \$60, et retiendra les six autres pour lui-même. Les numéros seront adressés soit en un seul paquet à l'agent, ou à chacun des abonnés suivant qu'on le désirera.

PRIME AUX NOUVEUX ABONNÉS.

Les nouveaux abonnés qui nous transmettront le prix d'abonnement du prochain volume d'ici au premier octobre prochain, recevront en sus les numéros 10, 11 et 12 du présent volume.

PRIÈRE

aux abonnés retardataires de vouloir bien s'acquitter sans délai.

POUR LES ETATS-UNIS.

Le prix sera de 75 centins par année, en papier Américain. Mêmes avantages aux agents que ceux spécifiés plus haut, c'est à dire qu'en nous remettant le prix de 10 abonnements, \$7.50, ils auront droit à une copie surnuméraire gratuite.

Nous ne pensons pas blesser nos abonnés en exigeant strictement d'avance le payment de leur souscription, puisque plusieurs de nos agents, surtout parmi le clergé, nous en ont fait

eux-mêmes la suggestion. D'ailleurs le prix d'abonnement est si bas, qu'il nous impose la nécessité de réduire autant que possible le frais d'administration.

Que nos agents se mettent de suite à l'œuvre pour recruter des souscripteurs pour le prochain volume, qu'ils nous fassent sans délai leurs remises, et les nouveaux abonnés recevront de suite les numéros qui sont encore à paraître du présent volume, numéros 10, 11 et 12. Nous tiendrons compte des remises faites, et du moment qu'un agent aura atteint le montant d'une dizaine, il aura droit à une copie surnuméraire à être adressée tel qu'il nous sera indiqué.

—ooo—

Maurice le bon fils.

Nous ne croyons pas pouvoir mieux terminer le chapitre des devoirs des enfants envers leurs parents, qu'en mettant sous les yeux de nos lecteurs l'histoire suivante, que nous empruntons à Berquin, l'ami des enfants. On ne manquera pas de remarquer comme les bons sentiments d'un enfant bien élevé percent à chaque instant, et comme aussi, d'un autre côté, la mère se montre véritablement ce qu'elle doit être, la femme forte dont parle l'évangile :

I

Madame Laforêt à son fils Maurice, au collège à Paris.

Orléans, 10 juin 1782.

Mon cher fils, ne t'afflige pas trop de ce que j'ai à t'apprendre par cette lettre. Je voudrais bien te le cacher ; mais je ne le

puis pas. Ton père est dangereusement malade et, sans un miracle exprès du Ciel, nous allons le perdre. Mon cœur se brise lorsque j'y pense. Depuis six jours je n'ai pas fermé l'œil, et je suis si faible, que j'ai peine à tenir ma plume. Il faut que tu reviennes sur le champ. Le cocher qui te remettra cette lettre doit te prendre dans sa voiture. Ton père désire ardemment de te voir. "Maurice ! mon cher Maurice ! si je pouvais l'embrasser avant de mourir !" Voilà ce qu'il a répété plus de cent fois dans la journée. Oh ! que n'es-tu déjà ici ! Ne perds pas un moment. Viens, mon cher enfant. J'attends la journée de demain avec la plus vive impatience, et je suis toujours ta bonne mère,

CÉCILE LAFORÊT.

II

Madame Laforêt à son cousin M. Delande, bourgeois de Paris.

Orléans, 16 juin 1782.

Monsieur et cher cousin, c'est à vous que je m'adresse ; c'est près de vous que j'espère trouver des secours dans des malheurs trop accablants pour une femme. Dieu m'a ravi ce que j'avais de plus cher sur la terre, mon digne époux. Vous savez comme il était tout pour moi. Il y a huit jours, il me fit rappeler notre fils du collège. Lorsque Maurice arriva près de son lit, il lui tendit la main ; et à peine lui eût-il donné sa bénédiction, qu'il mourut. Avec lui se sont passés les jours de mon repos et de mon bonheur. Me voilà plongée dans l'état le plus désolant pour une femme et pour une mère. Encore si je souffrais toute seule ; mais auprès de moi soupire mon pauvre fils. Il ne sait pas encore combien est malheureux, un jeune orphelin. Il me brise le cœur lorsqu'il presse mes mains, qu'il prononce le nom de son père en versant des larmes et en me regardant. Il n'y a qu'une mère qui puisse se former une idée de ces supplices. Lorsque j'ai voulu chercher à le consoler, ma tristesse m'en empêcha ; car c'est lui qui fait ma plus grande douleur. Comment le nourrirai-je ? Mon pauvre mari ne m'a rien laissé et mes mains sont trop faibles pour le travail. Auprès de qui chercherai-je donc des secours, si ce n'est auprès de vous ? C'est sur vous seul que repose mon espérance. Dieu, sans doute, disposera votre cœur à secourir une pauvre et malheureuse veuve. Montrez, que les nœuds du sang qui nous lient vous sont sacrés. Je vous remets mon fils. Tout ce que vous ferez pour lui, vous le ferez pour moi

et pour la mémoire d'un homme qui vous aimait. Ce que Dieu m'a laissé de force et de courage, je l'emploierai à gagner ma vie par mon travail ; mais pour élever convenablement mon fils, je ne suis pas en état. Je vous l'abandonne entièrement. Il me sera cruel de le voir sortir de mes mains ; mais je sais obéir à la nécessité. Cependant une pensée me console ; c'est que je le confie à la gâce d'un Dieu bienfaisant et d'un parent généreux. Soyez pour lui ce qu'était son père. Je ne puis en dire davantage. Vous tenez en vos mains mon repos et le bonheur de mon fils. Dieu vous bénira à jamais pour votre générosité. Et vous récompensera, même en ce monde, de ce que vous avez fait en faveur de deux malheureux de votre sang. Je suis avec la plus profonde douleur, une mère infortunée, etc.

CÉCILE LAFORÉT.

III

M. Deland à madame Laforêt.

Paris, 20 juin 1782.

Madame et chère cousine, votre lettre du 16 du courant dans laquelle vous m'annonciez la mort de votre époux, m'a extrêmement affligé ; je partage votre douleur. Cependant je ne puis m'empêcher d'être fort surpris que vous cherchiez votre recours auprès de moi seul. Est-il donc absolument nécessaire que votre fils continue ses études, et qu'il donne au monde un demi-savant de plus ? N'est-il pas beaucoup d'autres professions où il puisse rendre d'aussi grands services à la société, et travailler plus utilement à sa fortune ? Considérez vous-même comment il pourrait s'avancer sans biens et sans appui. Vous connaissez trop le monde pour qu'il me soit nécessaire de vous en démontrer l'impossibilité. D'un autre côté ; il vous serait insupportable à vous-même de le voir à charge à des personnes étrangères. Vous me parlez des nœuds du sang ; mais ma propre famille, qui est très nombreuse, me les rappelle plus fortement encore ; et je vous prie de croire que j'ai beaucoup de peine à l'entretenir d'une manière convenable. Tout ce que je puis faire, c'est de placer votre fils chez un marchand d'étoffes de Rouen, nommé M. Dupré, avec qui je suis en liaison d'affaires. Je vous donne ma parole qu'il sera fort bien traité chez lui. Réfléchissez mûrement à ce que je vous propose, et mandez-moi votre résolution et celle de votre fils. Recevez, je vous prie, la lettre de change de quatre louis d'or ci-incluse, comme une preuve de l'intérêt que je prends à votre malheureuse situation.

Je vous prie de me croire toujours, madame et chère cousine, etc.

C. A. DELANDE.

IV

Maurice au Principal de son collège, à Paris.

Orléans, 27 juin 1782.

Monsieur le Principal, j'aurais bien des choses à vous écrire si j'en avais la force. Je commence d'abord en pleurant ; et maman, qui est assise auprès de moi, me regarde et elle pleure aussi. Vous devez déjà savoir que mon papa est mort. Vous voyez que ce que vous m'avez prédit n'est pas arrivé. Vous me disiez de ne pas être inquiet, que je trouverais peut-être en arrivant ici, mon papa hors de tout danger. Hélas ! il est pourtant mort : je ne suis plus qu'un pauvre orphelin ; il faut que je devienne apprenti de commerce, et que j'aille à Rouen, chez M. Dupré. Je ne peux pas vous dire combien cela me fait de peine. Maman cherche toujours à me consoler, et me dit que les marchands sont aussi d'honnêtes gens et des gens utiles, et lorsqu'ils ont appris quelque chose, ils n'en font que mieux leurs affaires. Mais à quoi cela vous sert-il quand vous n'avez pas de goût pour le métier ? Portez-vous bien, monsieur le Principal ; je penserai toujours à vous. J'espère aussi que vous ne m'oublierez pas. Je vous remercie de tout ce que vous avez fait pour moi. On dit que M. Dupré me mènera dans ses voyages. S'il va du côté de Paris, j'irai vous voir ; et si je deviens jamais gros marchand, vous pourrez prendre dans mon magasin tout ce qu'il vous plaira, sans qu'il vous en coûte jamais un sou. Adieu, monsieur le Principal, je suis et serai toujours, comme vous m'appeliez, votre petit ami,

MAURICE.

V

Maurice, madame Laforêt.

Maurice.—Ah ! ma chère maman ! voilà déjà la voiture.

Madame Laforêt, les yeux baignés de larmes.—Mon cher fils, tu vas donc me quitter ?

Maurice.—Oh ! ne pleurez pas tant, je vous prie ; autrement je serais triste dans toute la route. Où sont mes gants ? Ah ! je les ai aux mains. Je ne sais plus ce que je fais.

Madame Laforêt.—Qu'il m'en coûte de me séparer de toi ! Je veux au moins t'accompagner jusqu'à la dernière barrière.

Maurice.—Mais, ma chère maman, vous êtes déjà si malade et si faible !

Madame Laforêt.—Ce n'est qu'une demi-lieue, et je saurai bien m'en retourner à pied.

Maurice.—Je le voudrais aussi ; mais vous savez que le médecin a dit qu'il fallait vous ménager. Si vous reveniez encore plus malade à la maison, et que vous fussiez obligée, comme mon papa, de vous coucher et de mourir, c'est moi qui en serais la cause. Non, je ne veux pas que vous sortiez, ou je reste.

Madame Laforêt.—Eh bien ! mon cher fils, c'est moi qui resterai.

Maurice.—Oui, oui, demeurez ici ; et quand je serai au détour de la rue, allez vous coucher, et tâchez de bien dormir.

Madame Laforêt.—Oui, si je pouvais.

Maurice.—Adieu, adieu, ma chère maman.

Madame Laforêt.—Porte-toi bien, mon cher fils. Que le bon Dieu soit toujours avec toi. Sois pieux, honnête, appliqué ; fais la joie de ta mère.

Maurice.—Vous verrez, vous verrez, je ferai votre joie.

Madame Laforêt.—Ecris-moi régulièrement, au moins tous les quinze jours.

Maurice.—Toutes les semaines, maman : vous m'écrirez aussi ?

Madame Laforêt.—Peux-tu le demander ? Je n'aurai plus d'autre plaisir sur la terre. Mais nous reverrons-nous encore en ce monde ?

Maurice.—Oh ! sûrement, nous nous reverrons. Je remplirai si bien mon devoir que j'obtiendrai la permission de venir vous voir dans six mois.

Madame Laforêt.—Oui, mon enfant ; et tu resteras ici quinze jours. Oh ! si ce temps était déjà venu !

Maurice.—Maman, voyez le cocher qui s'impatiente. Il faut que je vous quitte.

Madame Laforêt.—Encore un baiser, mon cher fils, adieu, Maurice, adieu. (*Ils se font signe de la main jusqu'à ce qu'ils se perdent de vue.*)

—VI

M. Dupré, Maurice.

M. Dupré.—Que m'apportez-vous là, mon joli monsieur ?

Maurice.—Une lettre qui nous regarde vous et moi. Je suis le petit Laforêt, vous devez savoir de quoi il est question.

M. Dupré.—Ah ! tu es le petit Laforêt ! Je suis bien aise de te voir. Ta physionomie me revient assez. As-tu du goût pour le commerce ?

Maurice, en soupirant.—Hélas ! oui, monsieur.

M. Dupré.—Tu as été quelque temps au collège ; sais-tu lire ?

Maurice.—Je le savais déjà que je n'avais que cinq ans ; et j'en ai dix.

M. Dupré.—Il faut que ton père t'ait fait instruire de bonne heure. Sais-tu aussi écrire et compter ? Combien font 6 fois 8 ?

Maurice.—48, et 6 fois 48 font 288 ; et 6 fois

288 font..... attendez un peu..... font 1728 ; et ajoutez-y 54, cela fait 1782, tout juste le compte de l'année où nous sommes.

M. Dupré.—Comment donc ? tu comptes déjà comme un banquier. Je suis enchanté d'avoir un petit garçon aussi instruit dans mon comptoir.

Maurice.—Vous verrez comme je vais travailler pour devenir bientôt votre premier commis. J'espère aussi que vous me traiterez avec douceur.

M. Dupré.—C'est selon la manière dont tu te comporteras.

Maurice.—Je ne demande pas mieux. Mais, monsieur vous trouverez bon que je mange à votre table. Maman n'entend pas que je mange avec les domestiques.

M. Dupré.—Je ne peux pas te répondre à cet article. C'est l'usage parmi les apprentis.

Maurice.—Je vous en prie de grâce monsieur. Je ferai d'ailleurs tout ce qui dépendra de moi pour vous contenter. Mais ne m'envoyez pas manger à la cuisine. J'aime mieux faire mes repas tout seul. Un morceau de pain dans ma chambre c'est tout ce qu'il me faut.

M. Dupré.—J'en parlerai à ma femme, et nous verrons à te satisfaire.

Maurice.—Oh ! quand vous me présenterez à elle, je veux lui baiser la main, et la prier si instamment.....

M. Dupré.—Ha ! Ha ! est-ce que tu as aussi du talent pour la cajolerie ?

Maurice.—Avez-vous des enfants, monsieur ?

M. Dupré.—Oui, un fils et une fille.

Maurice.—Tant mieux. Sont-ils plus grands ou plus petits que moi ?

M. Dupré.—Ils sont à peu près de ton âge.

Maurice.—Vous voudrez bien me laisser jouer avec eux lorsque j'aurai fini ma besogne. Je sais une foule de petites drôleries. Et puis, je chiffre assez joliment ; je peux leur montrer ce que je sais.

M. Dupré.—Tu vas devenir le précepteur de toute la maison. Je vois que nous serons bons amis, si tu te comportes comme il convient.

Maurice.—Oh ! vous n'aurez pas de reproches à me faire. J'aime trop maman pour m'exposer à l'affliger.

M. Dupré.—Allons, viens avec moi ; je veux te présenter à ma femme. Nous verrons comment tu t'y prendras pour la cajoler.

Maurice.—Je ne veux que lui parler de maman pour m'en faire aimer à la folie, puisqu'elle est mère elle aussi, et qu'elle est sans doute aimée de ses enfants.

(à continuer)

—ooo—

Les années du pontificat de Pie IX.

A l'occasion du vingt-neuvième anniversaire de l'exaltation de Pie IX au Souverain Pontificat, l'*Unità Cattolica* de Turin a donné le sommaire de ce glorieux et laborieux règne, en indiquant les principaux actes accomplis chaque année par Pie IX. Il y a là comme un sublime calendrier que nos lecteurs seront bien aises d'avoir sous les yeux ; nous nous servons de la traduction du *Citoyen* de Marseille.

1846. *L'année de l'élection.*—Ce ne fut pas sans un dessein mystérieux de la Providence, qu'après deux jours de conclave, un accord parfait choisit, le 16 juin 1846, pour Pape, le cardinal Mastai Ferretti. C'est en ces termes qu'il s'en exprime lui-même, le 27 juillet, en recevant le Sacré-Collège. Le 9 novembre, il annonce au monde catholique son élection en dévoilant les erreurs modernes, en confirmant les constitutions de ses prédécesseurs contre les sectes-maçonniques ; il finit en recommandant à l'épiscopat un zèle nouveau pour défendre l'Église et former de bons prêtres. Le 20 novembre, il promulguait un Jubilé universel pour obtenir l'assistance divine.

1847. *L'année des éloges.*—En 1847, le monde retentit d'éloges sur Pie IX, mais le Pontife peu attentif à ces félicitations, ne s'occupe que de l'Église. Le 25 mars, il demande des prières pour la malheureuse Irlande. Il complète l'administration pontificale par la création d'un conseil des ministres (11 juin.) Il voit les périls qui menacent les ordres religieux, les excite à l'observance de leurs règles (17 juin). Il rétablit à Jérusalem le patriarcat latin (23 juillet.) En consistoire, il recommande l'obéissance au pouvoir temporel (4 octobre.) Il réfute les calomnies déjà lancées contre lui, déplore la guerre civile en Suisse, exhorte les évêques à défendre l'Église (17 décembre).

1848. *L'année de la trahison.*—Les hypocrites continuent à applaudir le Pape ; sans s'y arrêter, il est tout à l'Église ; le 6 janvier, il exhorte les schismatiques d'Orient à revenir à l'unité. Il

proteste de son amour pour les Allemands qu'il déclare ses fils (29 avril), et ne veut pas leur faire la guerre. Il signale des livres défendus par l'*Index* (2 juin). Il expose aux cardinaux l'état du catholicisme en Russie et ses efforts pour l'améliorer ; il y crée les circonscriptions épiscopales (3 juillet). Il pleure Mgr Affre, archevêque de Paris, et fait célébrer dans la basilique de Libère un service funèbre (11 septembre). Il confirme le patriarche Chaldéen de Babylone pour les catholiques. Enfin ses applaudisseurs l'obligent à fuir de Rome et à aller en exil (22 novembre).

1849. *L'année de l'exil.*—Refugié à Gaëte, sa première pensée est pour la Vierge Marie. Le 11 février, il consulte l'épiscopat sur la croyance catholique à la Conception Immaculée. Il signale au monde les menées de la Révolution à Rome, l'inutilité de son appel auprès des princes. Il remercie les fidèles du *Denier de Saint Pierre* (50 avril). Il comprend quelle terrible guerre va se lever en Italie contre la foi, et engage les évêques à résister avec courage (8 décembre).

1850. *L'année du retour à Rome.*—Les armes catholiques ayant délivré Rome, Pie IX y retourne triomphant remercie les princes qui l'ont secouru ; déplore les premières agressions du Piémont contre l'Église et la condamnation de l'évêque de Turin (20 mai). Il rétablit la hiérarchie en Angleterre (25 septembre) ; déclare que le gouvernement Piémontais viole le concordat et persécute les catholiques (1er novembre). Il crée en Angleterre les chapitres canoniaux.

1851. *L'année des concordats.*—Pie IX condamne l'écrit de Paul Vigil, Français, résidant à Lima, qui attaque le clergé (10 juin), et à Turin (22 août), le docteur Nuytz, qui fausse le droit canon. Il réjouit les cardinaux en leur annonçant le concordat conclu avec la reine d'Espagne (5 septembre). Il en publie le texte, et, reconnaissant la nécessité de prières plus ferventes pour sauver l'Église, il promulgue un *second Jubilé* (21 novembre).

1852. *L'année des saints conseils.*—C'est à ses conseils que l'on doit le spectacle édifiant qu'offre aujourd'hui l'épiscopat (25 mars). Il recommande la concorde aux évêques d'Irlande, le 27 mai à ceux d'Espagne. Il signale, dans la Nouvelle-Grenade, les agissements de la maçonnerie contre la sainteté du mariage et la liberté de l'Église (27 septembre). Pour indiquer, comment se soutiennent les combats du Seigneur, il canonise Jean Grande et Paul de la Croix (1er octobre).

1853. *L'année des belles institutions.*— Il rétablit la hiérarchie épiscopale en Hollande (4 mars), signe un concordat avec la république de Costa-Rica (7 mars), loue les évêques de France pour leur attachement à l'Église et leur courage pour la défendre (21 mars). Il établit le séminaire romain de Saint-Apollinaire (3 octobre). Il établit deux nouveaux sièges du rit grec, fait un concordat avec Guatemala et déplore les outrages faits à l'Église en Suisse et en Piémont.

1854. *L'année de l'Immaculée Conception.*— En vue et comme préparation de la définition du dogme de la Conception Immaculée de Marie,

Pie IX accorde un 3e Jubilé (1er août). Il annonce aux cardinaux son prochain décret sur ce dogme (1er décembre). Le 8 décembre, il promulgue ce dogme par la Bulle *Ineffabilis*, déclarant que c'est le plus beau jour de sa vie, et signale cette définition comme le remède aux erreurs contemporaines.

1855. *L'année de la révolution subalpine.*— Depuis quatre ans, le Saint-Père souffre, avec une patience égale à celle de Notre-Seigneur, les outrages de ce gouvernement. Le 22 février, il se décide à parler avec une liberté apostolique, des maux qui déchirent l'Église du Piémont. Sa parole est méconnue, la révolte s'accomplit. Pie IX, le 25 juillet, en fait entendre de paternels gémissements ; et l'empereur d'Autriche le console par un admirable concordat (3 novembre).

— 000 —

Le Tiers-Ordre de la Pénitence de St. François.

III.

CE QUE C'EST QUE LE TIERS-ORDRE.—SON INSTITUTION.—SON EXCELLENCE.—SES DÉVELOPPEMENTS.—SES FRUITS.

(Suite)

Tiers-Ordre veut dire *troisième-ordre*.

St. François d'Assise avait institué en 1209 son premier ordre, dont les associés reçurent le nom de *Frères-Mineurs*, ou *petits-frères*, ainsi que les nomma le Pape Honorius III.

En 1212, il établit un second ordre pour des religieuses cloîtrées qu'on appela *Pauvres Dames* ou *dames de la pauvreté*, puis *Clarisses*, du nom de Ste. Claire d'Assise leur première supérieure.

Le saint continuant en 1221 ses prédications à travers l'Italie, parla, un jour qu'il prêchait sur le mont Cernerio, avec tant d'éloquence de l'amour de Dieu et du néant des choses de ce monde, que presque tous ceux qui l'entendirent, hommes et femmes, voulaient abandonner le monde pour le suivre et vivre sous sa direction dans la pauvreté et la pénitence. St. François ne pouvait sans doute obtempérer à de tels désirs, quelque louables qu'ils fussent, par ce que les différents états dans la société loin d'être réprouvés de Dieu ont été établis par Dieu lui-même et qu'on peut également y opérer son salut pourvu qu'on soit fidèle à la grâce. C'est alors que Dieu inspira à notre saint la pensée d'établir, pour répondre à de si ardents désirs de mener une vie plus parfaite, un *troisième ordre*, au moyen duquel les personnes du monde, tout en vaquant à leurs occupations et au soin de leurs familles, pussent néanmoins participer à la vie religieuse, en s'astreignant à certaines pratiques et en suivant plus exactement les préceptes de l'Évangile. St. François donna à ce troisième ordre le nom de **TIERS-ORDRE DE LA PÉNITENCE**, parce qu'il ne demandait d'autre motif pour en faire partie que la considération de ces paroles du Sauveur : *Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous.*

Le Tiers-Ordre n'est pas, comme pourrait

se le représenter une piété mal entendue, un moyen moins dispendieux, une recette plus facile pour gagner le Ciel, mais bien un engagement plus particulier à la réforme de la vie et à la pratique des vertus qui peuvent nous assurer le salut.

La pensée dominante du Séraphique Patriarche d'Assise a été la sanctification du monde par la pauvreté et par l'amour. Détachez-vous des biens de ce monde et aimez Dieu de tout votre cœur, voilà en deux mots l'esprit franciscain. Le Tiers-Ordre repose aussi dans le même esprit de charité et de pauvreté : aimer Jésus-Christ, la Sainte Vierge, l'Eglise et le prochain, et se détacher, au moins de cœur, de l'affection aux biens de ce monde.

Tous les Tertiaires de S. François, soit ecclésiastiques, soit laïques, forment donc une même famille au milieu du monde, vivant dans le monde, et se préservant de l'esprit du monde par le Tiers-Ordre même, c'est-à-dire par la règle qui est commune à tous, certaines pratiques spéciales de piété et de pénitence, et par une forme particulière de sanctification et un esprit qui lui est propre.

Les premiers qui eurent l'honneur d'être admis par S. François lui-même dans le Tiers-Ordre, furent un pieux marchand du nom de Luchésius et sa femme Bona-Dona. L'Eglise a depuis rangé le premier parmi les Bienheureux ; la famille franciscaine en célèbre la fête le 15 avril. De l'Italie, le Tiers-Ordre se répandit bientôt en France, en Espagne, en Allemagne et dans le monde entier. Cardinaux, évêques, prêtres,

empereurs, rois, princes et princesses, nobles et roturiers, riches et pauvres, tous accueillaient le Tiers-Ordre comme une faveur du Ciel et s'empressaient de s'y enroler.

La famille franciscaine, en outre des six papes sortis de son sein, revendique encore l'honneur d'avoir donné à l'église des milliers d'hommes apostoliques, dont un grand nombre sont honorés d'un culte public, tels que S. Antoine Padoue, S. Bonaventure, St. Pierre d'Alcantara, Ste. Claire, St. Joseph de Cupertino etc. etc Le Tiers-Ordre en particulier réclame un grand nombre de saints et une foule d'illustres personnages comme étant sortis de ses rangs, en autres : S. Louis roi de France, Ste. Elizabeth de Hongrie, tous deux patrons du Tiers-Ordre, S. Elzéar et Ste. Delphine son épouse, S. Yves curé en Bretagne, S. Roch de Montpellier, S. François de Paul, S. Ignace de Loyola, S. Vincent de Paul, Ste. Marguerite de Cortone, Ste. Colette, Ste. Germaine, le Pape Grégoire IX qui mourut en odeur de sainteté, âgé de 100 ans, et qui déjà pape voulut se faire admettre au Tiers-Ordre, le Cardinal de Bérullé, Christophe Colomb qui fit la conquête de notre continent sous les livrées franciscaines, le Dante, Raphaël, Michel Ange, le vénérable M. Olier, et mille autres grands hommes de tous les genres. De nos jours, le curé d'Ars, M. Vianney, et avant tous les autres pour l'honneur de la famille, le saint Pontife qui siège au Vatican, l'immortel Pie IX, qui en a revêtu l'habit le 21 juin 1821, et qui se plaît à se dire enfant de S. François. En 1867, dans un de ses moments de détresse les plus pénibles,

il disait un jour, en donnant pour une bonne œuvre la dernière piastre qui lui restait : " Le pauvre Pie IX n'a plus rien ; mais il ne s'en plaint pas ; car il n'oublie point qu'il est Tertiaire franciscain."

Le Tiers-Ordre compte aujourd'hui en France plus de cent mille membres, et c'est là la plus grande espérance pour l'avenir du pays de nos ancêtres, car le Tiers-Ordre est un foyer de piété et de ferveur, de dévouement au Saint-Siège et de zèle pour les bonnes œuvres, au milieu de l'impiété et de l'incrédulité qui débordent aujourd'hui au sein de la fille-aînée de l'Eglise. Il y a des villes dont le clergé tout entier est agrégé au Tiers-Ordre ; des Grands et des Petits Séminaires dont la moitié des élèves ont la même joie et le même bonheur.

Nous n'avons pu constater si les enfants de S. François, qui, les premiers, parmi les missionnaires de l'Amérique, foulèrent de leurs pieds le sol du Canada, y établirent le Tiers-Ordre, toujours est-il que de nos jours, jusqu'à ces dernières années, on le connaissait à peine de nom. Malgré son apparition toute récente, il a cependant pénétré dans un grand nombre de paroisses, sans autres apôtres de ses mérites et de son excellence que la bonne conduite et la piété des associés qui eurent le bonheur d'y être initiés les premiers. Il n'y a encore que nous sachions que dans la cité de Montréal où les Tertiaries sont organisés en congrégation, celle de Portneuf ayant été supprimée après notre départ ; mais nul doute qu'une fois plus connu, surtout par le clergé pour en favoriser le déve-

loppement, nos populations si avides des moyens de sanctification et des pratiques de dévotion, ne s'y portent avec cet empressement qui caractérise les véritables amis de Dieu pour les pratiques de pénitence.

Nous connaissons telles paroisses, comme Lotbinière, par exemple, Bécancour dans le comté de Nicolet, où les Tertiaires sont au nombre de 30 et 40, et la ville de Québec, bien qu'ils n'y soient pas encore organisés en congrégation, en compte à elle seule plus de deux cents.

Observons qu'il n'y a pas que la famille franciscaine qui ait un Tiers-Ordre, les Dominicains, les Servites, etc., ont aussi le leur ; mais, de tous celui de S. François est le plus répandu, et c'est le seul qui s'intitule Tiers-Ordre de la Pénitence.

(A continuer)

—ooo—

Les Papes.

Sa Sainteté Pie IX est le 258^e successeur de St. Pierre.

Soixante-sept Papes ont été canonisés.

Du pontificat de St. Lin, an 66, à celui de Grégoire XVI, 1831, on compte 8 Papes ayant régné moins d'un mois ; 40 ayant régné moins d'un an ; 28, d'un an à 2 ; 54, de 2 à 5 ans ; 57, de 5 à 10 ans ; 51, de 10 à 15 ans ; 18, de 15 à 20 ans ; et 9 plus de 20 ans. Grégoire XVI a régné 15 ans. Sa Sainteté Pie IX est dans la 29^e année de son pontificat.

Les Papes ont appartenu aux pays suivants : Italie, 201 ; France, 15 ; Grèce, 13 ; Syrie, 8 ; Allemagne, 6 ; Espagne, 5 ; Savoie, 2 ; Afrique, 2 ; Portugal, 1 ; Hollande, 1 ; Suisse, 1 ; Dalmatie, 1 ; Candie, 1 ; Angleterre, 1.

Le Collège des Cardinaux est présentement composé de 61 membres : 6 cardinaux évêques ; 41 cardinaux prêtres ; 9 cardinaux diacres ; 5 réservés.

Le doyen d'âge du sacré collège est Son Em. De Angelis, archevêque de Fermo, 83 ans.

Le plus jeune est Son Em. Monaco La Villetta, secrétaire des mémoires pontificaux, 41 ans.

Le plus ancien cardinal en titre est Son Em. Patrizi, évêque d'Ostie et de Velletri, qui fait partie du Sacré Collège depuis 41 ans.

— 000 —

Le Testament du berger de la Salette.

Maximfin, le petit berger à qui la Ste. Vierge était apparue sur la montagne de la Salette, vient de mourir ; il a laissé un long testament dont voici les premières lignes :

*“ Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit.
Ainsi soit-il.*

“ Je crois à tout ce qu'enseigne la sainte Eglise catholique apostolique et romaine, à tous les dogmes qu'a définis notre Saint-Père le Pape, l'auguste et infaillible Pie IX.

“ Je crois fermement, même au prix de mon sang, à la célèbre apparition de la très-sainte Vierge sur la sainte montagne de la Salette, le

19 septembre 1846, apparition que j'ai défendue par paroles, par écrits et par souffrances.

“Après ma mort, que personne ne vienne assurer ou dire qu'il m'a entendu me démentir sur le grand événement de la Salette, car en mentant à l'univers il se mentirait à lui-même.

“Dans ces sentiments, je donne mon cœur à Notre-Dame de la Salette, etc.”

—000—

Affaire Guibord.

Un pauvre et obscur ouvrier typographe, du nom de Jos. Guibord, explit à Montréal en 1869. Ce Guibord était membre de l'Institut Canadien qui avait été excommunié par l'évêque de Montréal, excommunication confirmée ensuite par Rome même. Guibord tombe tout à coup dangereusement malade, et fait appeler un prêtre ; celui-ci ne veut lui administrer les sacrements, qu'après avoir reçu sa promesse de se retirer de l'Institut excommunié. Le moribond revient à la santé, et ne tenant aucun compte de sa promesse, se rend de nouveau à l'Institut. Il est une seconde fois pris par la maladie, mais si subitement cette fois, qu'on n'a pas le temps d'aller chercher un prêtre.

Les autorités ecclésiastiques, vu que Guibord était mort sous le poids de l'excommunication, lui refusent la sépulture en terre sainte. Là dessus, M. Jos. Doutre, au nom de l'Institut, intente une action au curé de la paroisse. Débouté de ses prétentions par la cour, Doutre

porte l'affaire en Angleterre et obtient gain de cause. C'est-à-dire que le Conseil Privé se mêle de décider que, bien que Guibord avant de mourir se soit séparé de l'église catholique, il a droit après sa mort à être enterré avec les catholiques.

Le corps de Guibord, depuis sa mort, reposait dans la voûte du cimetière protestant. Or, jeudi, le 2 du courant, M. Doutré avec M. Rosaire Thibaudeau et autres membres de l'institut, accompagnés d'un grand nombre de protestants, se rendent au cimetière catholique avec le corps de Guibord pour l'y enterrer. Mais ils rencontrent réunis aux abords du cimetière plus de 1500 catholiques qui ne veulent pas permettre qu'on viole ainsi la terre sainte où reposent les restes de leurs parents et de leurs amis morts fidèles à l'Eglise. Force fut donc à nos excommuniés de rebrousser chemin et d'aller remettre leur mort dans la voûte du cimetière protestant. On a mis des gardes autour de cette voûte, par ce que les catholiques voulaient la défoncer pour en enlever la célèbre carcasse et la faire disparaître.

L'Evêque de Montréal a fait un appel aux catholiques les invitant à laisser exécuter l'inique et absurde décret, les assurant en même temps que les lois de l'Eglise, aussitôt après, prendraient aussi leur cours. Or, voici ce qui arrivera.

D'après les lois de l'Eglise, un cimetière se trouve profané, c'est à dire perd sa bénédiction et ne peut plus servir à l'inhumation des fidèles, dans les cas suivants : s'il s'y commet un

meurtre, si on y enterre un infidèle, un excommunié etc. Or Guibord était excommunié, donc le cimetière par sa sépulture se trouvera profané. Il faudra pour sa réconciliation que le corps soit enlevé et le cimetière béni de nouveau, ou bien que le lieu précis de la sépulture de l'excommunié soit séquestré du reste qui recevra une nouvelle bénédiction. Et c'est à cette dernière mesure qu'on s'arrêtera à Montréal, pensons-nous. C'est-à-dire que la fosse de Guibord sera séparée du reste du cimetière par une clôture, et qu'on fera une solennelle bénédiction du champ de sépulture, moins l'endroit séquestré. Ainsi MM. Doutré et consorts qui réclament comme un honneur pour leur mort le droit de le mettre dans le cimetière catholique, se seront érigé un monument durable de leur impiété et de leur révolte contre l'église, dont la postérité ne manquera pas, sans doute, de leur en renvoyer tout l'honneur.



Chronique religieuse.

Malgré la chaleur extraordinaire qu'il a fait à Rome cet été, la santé du Pape se soutient toujours d'une manière merveilleuse. On sait que tous les étés, le Saint-Père allait passer le temps des grandes chaleurs en villégiature dans les campagnes qui entourent la ville éternelle ; mais depuis que par la volonté de la Révolution on le tient captif au Vatican, il ne peut plus

jouir de cette liberté. Evidemment la main de Dieu le soutient, car malgré le poids de ses 82 ans et la réclusion où on le tient, il se porte mieux que jamais. Les audiences habituelles des cardinaux, des secrétaires des congrégations, des prélats, des généraux d'ordres et des particuliers mêmes ne subissent aucune trêve, non plus que les graves occupations inhérentes au Suprême-Pontificat. Cependant il voit tous les jours les liens qui le retiennent captif se resserrer davantage, tous les jours il a à gémir dans son cœur de nouveaux actes de persécution. Les monastères, les asyles de la prière et de la charité disparaissent les uns après les autres sous les décrets de l'usurpation. Tous les jours il a à élever des mains suppliantes au Ciel, pour le soutien de ceux qui comme lui pleurent et souffrent pour la justice.

On se rappelle que le gouvernement de Victor Emmanuel a soumis à *l'exequatur* tous les évêques de l'Italie pour leur permettre de toucher leurs émoluments, et l'on sait aussi que la plupart de ces évêques ont préféré renoncer à ces émoluments, plutôt que d'aller chercher auprès d'un usurpateur et d'un excommunié l'autorisation de remplir leurs devoirs d'évêques. Le Pape a généreusement fait à ceux-ci une rente annuelle de 6,000 francs sur le trésor pontifical. Or voilà que les sbires de Victor-Emmanuel viennent de soumettre à une taxe de 13½ par cent ces dons du Souverain-Pontife, tout comme s'ils fussent sortis des fonds mêmes du gouvernement.

Mgr. Roncetti, qui a dernièrement visité le Canada, après avoir apporté la barrette rouge au Cardinal McCloskey, archevêque de New-York, a été nommé, à son retour à Rome, représentant du Saint-Siège auprès des Républiques de l'Équateur, du Pérou etc.

La Sœur Penin, Supérieure de l'hôpital de la Grave, vient d'être créée chevalier de la Légion d'Honneur, en reconnaissance de son dévouement à secourir les malheureux inondés de Toulouse, dans la dernière inondation qui a fait tant de victimes en France. Le Président voulut bien lui remettre en personne la Croix de l'Ordre, et en la voyant, il reconnut en elle la sœur qui en 1855 avait soigné avec tant de dévouement et d'abnégation les malades du choléra au Gros-Caillou. Assurément la récompense était bien méritée. Dans notre pays de foi, on peut trouver un peu singulier qu'une décoration d'un ordre de chevalerie puisse briller à côté de la croix de religieuse sur la poitrine d'une personne engagée par vœux à l'assistance des malades, mais au milieu de l'impiété de la vieille Europe, il est bon de montrer des preuves de l'utilité des ordres religieux, même sous un rapport purement humanitaire.

Les étrangers s'empressent toujours d'aller auprès du Pape recevoir des consolations et des conseils qu'ils vont porter dans les régions lointaines. Parmi les personnes admises à une audience dernièrement, il y avait plusieurs protestants, le Saint-Père en fut prévenu. Après

avoir fait le tour de la salle et entendu les petites confidences de chacun, le Saint-Père adressa à ces étrangers un petit discours en français, leur recommandant la dévotion au Sacré-Cœur.

Un bon vieux protestant anglais qui se trouvait à cette audience, en sortit transporté de joie, d'abord parce qu'il avait vu le Pape, et ensuite parce qu'il avait reçu une bénédiction qui l'aiderait à trouver la vérité. Notre Anglais traversait les salles du Vatican en répétant les paroles du Saint-Père, et dans la cour de Saint-Damase, il appela un officier de garde, le priant de faire parvenir à Sa Sainteté toute sa gratitude.

—

La Reine-douairière de Suède a visité Rome dernièrement, et s'est comportée partout en véritable catholique. Après une visite d'étiquette au Quirinal, elle ne porta plus ses pas de ce côté là, et chaque jour, au contraire, elle s'est rendue au Vatican. Le jeudi dans l'octave de la Fête-Dieu, Sa Majesté entra dans la basilique de Saint-Pierre au moment où le Chapitre faisait la procession du Saint-Sacrement en clôture d'octave. La Reine s'est d'abord prosternée sur le pavé nu, puis s'est mêlée à la foule des fidèles, suivant la procession, et ne s'est retirée qu'après la bénédiction de clôture.

Le jour suivant, le Saint-Père admettait la Reine à entendre la messe dans sa chapelle particulière et à y recevoir la Sainte-Communion. Après l'action de grâces, le Pape invita la Reine-douairière à déjeuner dans sa bibliothèque.

L'Eglise catholique compte à présent 34 membres parmi les chefs de famille, de la noblesse en Angleterre, Ecosse et Irlande.

Ce sont le duc de Norfolk, les marquis de Bute et de Ripon, les comtes de Denbigh, Westmeath, Fingall, Granard, Kennare, Orford et Gainsborough ; les vicomtes Gormanstown, Netterville, Faafe et Southwell ; et les barons Stourton, Vaux of Harrowden, Petre, Dormer, Arundel of Wardour, Stafford, Clifford, Herries of Terregles, Lovat, Trimleston, Louth, French, Bellew, De Fresne, Howard of Glossop, Acton, O'Hagan, Ermly et Carnoys.

Les journaux religieux des États-Unis racontent plusieurs traits touchants de l'empressement des catholiques à gagner le jubilé.

En voici un entre autres :

“ Une femme, après s'être confessée dans une église de New-York, pria un confesseur de lui donner immédiatement la sainte communion. C'était à trois heures de l'après-midi.

“ — Vous êtes donc encore à jeun ? lui demanda le prêtre.

“ — Oui, mon Père, je suis domestique, mes maîtres sont protestants et demeurent à plusieurs lieues de la ville ; ils m'empêchent d'aller à l'église le dimanche. J'ai obtenu la permission de venir à la ville, j'ai marché toute la nuit et j'ai attendu jusqu'à maintenant pour pouvoir me confesser. Il faut que je parte à présent, et si vous ne me donnez point de suite la sainte communion, je ne pourrai pas gagner le jubilé.”

Un ministre protestant, rempli de sollicitude pour la doctrine de son Eglise, informait dernièrement ses ouailles dans un sermon à Toronto, à l'occasion de la fête des Orangistes, que la religion catholique faisait de rapides progrès au détriment des sectes protestantes.

D'après les données de ce ministre, il apparaîtrait que de 1842 à 1864 plus de 500 ministres de l'Eglise d'Angleterre se sont convertis au catholicisme ; en outre, plus de onze cents personnages du clergé anglican ont présenté des requêtes dernièrement dans le but d'unir l'Eglise d'Angleterre à l'Eglise Romaine.

D'autres, au nombre de 480 ont demandé l'établissement de la confession auriculaire dans la religion anglicane.

Ces faits mis au jour par nos frères séparés sont bien propres à nous réjouir en montrant que le retour à la vraie foi est plus vrai et plus sérieux qu'on ne le pense.

Le gouverneur de l'île de Malte, un anglais, un *protestant*, a donné un banquet de cinquante-quatre couverts en l'honneur du nouvel évêque de Malte. Après un toast à la reine d'Angleterre, le gouverneur a porté encore le toast suivant :

“ Je bois à la santé de cet homme grand et incomparable qui bien que dépoüillé de tout, est cependant le plus puissant monarque de la terre : *A Pie IX !* Ses paroles font le tour du monde ; Sa constance et sa fermeté sont admirées de tous. J'ai eu même l'honneur d'être admis à son audience, et je puis assurer que j'ai été frappé de vénération et d'admiration en

présence de ce souverain et saint pontife, l'homme le plus grand de la terre."

Ces paroles dont tous les convives ont été extrêmement frappés, ont été suivies de l'hymne à Pie IX.

— 000 —

Recettes.

BLANCHIR LA CIRE.

Faites bouillir dans l'eau votre pain de cire jaune ; réduisez le ensuite en feuillets ou tranches minces ; exposez ces feuillets à l'air et à la lumière. Il faut répéter l'opération jusqu'à ce que la cire soit parfaitement blanche.

CLARIFIÉ DE L'EAU TROUBLE.

L'alun réduit en poudre a la faculté de purifier l'eau. Une cuillère à thé d'alun dans quatre gallons d'eau, sera suffisante pour faire précipiter toutes les saletés que l'eau pourra contenir.

— 000 —

INFORMATIONS.

ÉLECTIONS.—Les élections de Chicoutimi et de Gaspé qui se sont faites depuis notre dernier numéro, se sont terminées par le triomphe de deux conservateurs : M. Price a été élu à Chicoutimi et l'Hon. P. Fortin a battu, à Gaspé, M. Flynn, professeur à l'Université Laval.

M. DEVLIN.—M. Devlin, représentant de Montréal-Centre à la Chambre des Communes, ayant résisté

aux ordres de la cour dans le procès de contestation de son élection, a été envoyé en prison par le juge Ramsay. Après deux jours de réclusion, il est venu faire ses excuses à la cour et renoncer en même temps à son mandat.

CONTESTATION D'ÉLECTIONS. — Presque toutes les élections contestées jusqu'à ce jour se sont terminées par le triomphe des contestants. Il y a tout lieu de croire que par les dispositions actuelles de la loi d'élection, on parviendra à restreindre la corruption et à forcer et candidats et électeurs à apporter plus d'honnêteté dans leurs procédés.

AFFAIRE DU CANAL-LACHINE.—Le procès McNaughton qui vient d'avoir lieu à Montréal, a fait échouer, en en révélant l'agencement, une trame ourdie pour enlever au moins un demi million du coffre fédéral et le faire passer dans la bourse de spéculateurs éhontés.

Voici l'affaire en quelques mots. Des spéculateurs de Montréal, parmi lesquels figurent MM. Jetté, Laflamme, etc., ayant eu vent que le gouvernement voulait élargir le Canal Lachine, obtiennent sous mains des ministres l'assurance que la chose allait se faire prochainement et la connaissance de l'endroit précis où les travaux auraient lieu. De suite ils se rendent propriétaires des terrains nécessaires à l'agrandissement et en annoncent une vente publique par encan. Comptant que le gouvernement en expropriant les nouveaux propriétaires ne pourrait donner moins que ce que ceux-ci auraient payé, ils soudoient des *puffers* ou faux enchérisseurs pour faire monter les prix à l'encan, si bien que des terrains payés quelques mois auparavant de 10 à 15 centins le pied furent adjugés à 50 et 55 centins. M. McNaughton, un adjudicataire de bonne foi de l'un de ces terrains, ayant eu connaissance de la chose, refusa de payer. On porta l'affaire en cour, et la cour

lui donna gain de cause, annula la vente et mit à nu la honteuse spéculation. Le gouvernement de M. McKenzie aura à se défendre, à la prochaine session, de sa participation à ce tripotage.

FRAPPÉ PAR LA Foudre.—A Bouctouche, N. B., durant un orage extraordinaire dans le cours du mois, la foudre tomba sur une maison où se trouvaient plusieurs personnes. M. Delphin Henri fut étendu sans connaissance sur le plancher, avec le côté brûlé, ses vêtements mutilés et l'une de ses bottes surtout réduite en morceaux. Il recouvra sa reconnaissance au bout d'une demi-heure et ne se plaignait que de douleurs extérieures qu'on était loin de croire graves, lorsque dans la nuit suivante, il se mit à vomir le sang, puis expira vers les 5 heures du matin.

L'ABBÉ CONSTANT—Les journaux de Paris annonçaient dernièrement la mort de l'abbé Constant qui s'est rendu tristement célèbre. Cet abbé, oublieux de ses vœux, avait voulu contracter mariage avec une jeune personne qu'il avait séduite. Les formalités civiles avait été accomplies, mais porté devant la cour, le mariage fut déclaré nul à raison du vœu de célibat fait par l'abbé. Les parties se séparèrent alors, la femme prenant le nom de Claude Vignon, se mit à écrire des nouvelles, et se maria plus tard à M. Rouvier aujourd'hui membre de l'assemblée républicaine. Quant à l'abbé, il se livra à l'étude de l'astrologie, de la magie et de la nécromancie pour tâcher de découvrir la pierre philosophale. On dit qu'il découvrit un composé de nickel et de cuivre donnant, avec certains autres ingrédients, un métal tout-à-fait semblable à l'argent, sinon qu'il avait un peu plus de brillant. On raconte une foule d'histoires plus ou moins extraordinaires au sujet de cet abbé. On dit surtout qu'il était en rapport avec le diable et qu'il le faisait voir à ceux qui le désiraient. Un jour se présente un malheureux prêtre, qui comme

lui, s'était écarté du devoir, demandant qu'on lui fit voir le diable.—Si vous voulez voir le diable, dit l'abbé, regardez vous dans un miroir.—C'est vrai, dit le prêtre, et il aura à s'occuper de moi avant qu'il soit longtemps. Deux jours après, un prêtre frappait d'un poignard l'archevêque de Paris, Mgr Affre, dans l'église même. L'assassin était Verger, le malheureux consultant de l'abbé.

LIBÉRALISME.—Certains écrits dans la presse, au sujet des élections, ont fait dernièrement grand bruit dans notre province. Il s'agit de savoir si nos libéraux du Canada sont ces libéraux catholiques que le Pape a condamnés. Les uns disent oui ; les autres disent non. Que les chefs du parti rouge, les Doutré, les Dessaulles, les membres de l'Institut Canadien de Montréal, les violateurs des lois de l'Eglise dans le procès Guibord, etc, soient de ces libéraux condamnés, tout le monde l'admet ; mais que le parti libéral en masse soit réprouvé et condamnable, voilà ce qui n'est pas aussi clair. Attendons encore un peu, nos évêques se sont rassemblés dernièrement, et ils ne manqueront pas de nous renseigner sûrement sur la route à suivre dans le cas actuel, sur le jugement à porter dans cette question.

DÉCAMPÉ.—Une disparition secrète a dernièrement mis tout Montréal en émoi. L'hon. L. A. Dessaulles, greffier de la Paix à Montréal et Seigneur de St. Hyacinthe, le grand chef des rouges, le grand insulteur du Pape et du clergé, a laissé secrètement son bureau pour prendre la poudre d'escampette, après avoir fabriqué des faux pour un montant de 40,000 à 60,000 piastres, disent les journaux. On dit qu'au moment même de sa fuite, M. Dessaulles avait tout prêt à être livré à l'impression, un nouveau volume contre la religion et le clergé. N'est-ce pas le doigt de Dieu qui est là ?

Les causeries du Père Chrysologue.

(Suite)

Pierre.—Halte là, Père Chrysologue ! On voit bien que vous ne savez pas ce que c'est qu'un pauvre cultivateur ; vous nous prenez tous pour des bourgeois qui n'auraient qu'à viser à faire tout briller dans leurs fermes. C'est bien beau de voir des fermes dans un ordre parfait comme vous voudriez les avoir, mais la chose n'est pas possible pour nous. Ce que vous appelez négligence n'est le plus souvent que la conséquence de la nécessité.

Chrysologue.—Erreur, mon ami Pierre ; je prétends que toutes ces négligences sont la conséquence de ce que vous cultivez trop grand ; vos travaux sont trop considérables, vous les exécutez mal. Je prétends en outre que ce sont ces négligences qui vous ruinent, car une fois habitués à vous voir déborder par les exigences de vos travaux, vous vous accoutumez vite à laisser porter, vous disant à vous-mêmes que vous ne pouvez faire plus, et les conséquences les plus désastreuses s'en suivent presque toujours. En voulez-vous un exemple ? Ce matin en me rendant à l'église, je vois la porte de l'étable de Michel qui battait au vent, je m'y rends pour l'accrocher. Le crochet y était bien, mais le piton était parti. Je cherche pour voir si je ne le trouverais pas à bas, mais en vain ; je pense qu'il était absent depuis longtemps.

Michel.—Oui, depuis huit jours, j'oublie toujours de demander un nouveau piton au forgeron. Mais belle affaire qu'un piton d'un sou !

Chrysologue.—Et voilà précisément ce qui constitue la faute dans la négligence : ses conséquences. Ce n'est rien qu'un piton d'un sou, et vous négligez de vous le procurer. Mais la porte que rien ne retient, à force de battre au vent va rompre ses pentures—et j'ai cru voir que l'une d'elles étaient déjà craquée—et au lieu d'un sou vous aurez à payer des pentures neuves, 30 sous au moins ! Et il en est ainsi pour toutes les autres négligences. Vous gardez vos clôtures tout délabrées. Ça vous aurait coûté trois jours de travail au printemps pour les réparer, vous ne l'avez pas fait. Et voilà qu'au moment de la récolte vos animaux et ceux de votre voisin pénètrent dans votre grain ; ils vous mangent et gaspillent pour au moins \$30. Tout à l'heure c'était 30 sous pour un, maintenant c'est \$30 pour 3 jours de travail, environ quinze chelins. Il en est de même pour toutes les autres négligences. Et c'est ainsi que le cultivateur se ruine.

Baptiste.—J'avoue, père Chrysologue, que sans être tout-à-fait converti, j'aime à vous entendre parler. Je trouve les raisons que vous donnez excellentes. Mais je vois une multitude de difficultés qui s'opposent à ce que je prenne une autre route. Dites-nous donc ce que vous feriez à notre place, et comment vous procéderiez ?

Chrysologue.—Bien volontiers, mes amis, et j'ai toute confiance que j'opèrerai parmi vous plus d'une conversion.

Nécrologe.

Le 5, à l'âge de 49 ans, est décédé à Montréal, l'hon. EDOUARD MASSON, ancien conseiller législatif et frère de M. S. Rodrigue Masson, député de Terrebonne. Après un brillant cours d'études à Montréal, M. Masson alla les compléter en Angleterre et à Paris. Elu en 1854 au Conseil Législatif pour la division des Mille-Iles, il se retira de la vie publique à l'expiration de son mandat, et dès lors donna toute son attention à l'œuvre de la colonisation. Il est le fondateur d'une nombreuse colonie de Canadiens dans le township de Beresford, où s'élève déjà la jolie paroisse de Sainte Marguerite. Bon chrétien et éminemment charitable, M. Masson ne savait rien refuser aux malheureux. Il laisse une veuve et deux fils, dont l'un est attaché à l'ancienne maison de commerce dont le père du défunt était l'un des fondateurs.

Le 6, à la Rivière-du-Loup (Maskinongé), à l'âge de 59 ans, JOSEPH EDOUARD PICHETTE, écr., ancien registrateur du comté. M. Pichette termina son cours classique au Séminaire de Nicolet en 1840, et se crut d'abord appelé à l'état ecclésiastique. Il reçut avec nous la tonsure en août de la même année, et étudia la théologie pendant trois ans. Rendu au monde, M. Pichette s'y distingua comme au collège par une conduite régulière et sage, et se gagna bientôt l'affection de tous ceux qui le connurent. La maladie qui l'a conduit au tombeau a été de courte durée, mais lui a fourni l'occasion de

montrer la véritable résignation du chrétien à supporter les souffrances.

Le 10, à St. Chrystophe d'Arthabaska, le Dr. EDOUARD MODESTE POISSON, ancien registrateur du comté. Ses funérailles ont eu lieu au même lieu le 13, au milieu d'un nombreux concours.

Le 14, le Rév. J. O. THÉODORE LOTTINVILLE, curé de St. Narcisse (Champlain), à l'âge de 37 ans, après une longue maladie. M. Lottinville était natif de la ville des Trois-Rivières. Après avoir terminé son cours classique au Séminaire de Nicolet, il entra dans l'état ecclésiastique. Ayant été successivement secrétaire de l'évêché des Trois-Rivières et desservant de St. Pierre les Becquets, il passa à la cure de St. Narcisse, où il est mort. Esprit d'ordre, subtil et délicat, il joignait des talents de premier ordre à une piété solide et à un zèle infatigable pour tout ce qui pouvait tendre au bien spirituel et au progrès matériel de ses ouailles. La Société de Colonisation du comté de Champlain regrettera longtemps l'actif et dévoué secrétaire qu'elle avait en M. Lottinville. Orateur éminent, les nombreuses chaires où il s'est fait entendre se rappellent encore l'effet de ses exhortations chaleureuses, convaincues, entraînant, malgré l'état de faiblesse où le retenait sa délicate constitution. Les paroissiens de St. Narcisse ont pleuré leur curé non seulement comme leur père spirituel, mais encore comme le bienfaiteur de leur paroisse. Il est vraiment étonnant qu'avec si peu de ressources, il ait pu bâtir

l'église et le presbytère en si peu de temps, et faire face à toutes les autres bonnes œuvres qui se sont présentées. Mgr. l'évêque des Trois-Rivières, suivi d'un nombreux concours de membres du clergé, a voulu reconnaître le mérite du digne prêtre, en assistant à ses funérailles et en faisant l'éloge de ses vertus.

Le 14, à St. François du Lac, s'est noyé ONÉSIME CARON, Ecr., avocat, en se baignant. M. Caron était à se baigner avec quelques amis; présument trop de ses forces, il traverse la rivière à la nage, puis revenant de suite, il se sent épuisé au milieu du trajet; il appelle au secours, mais ses amis et sa jeune épouse qui était aussi présente, croient qu'il plaisante, lorsqu'ils le voient disparaître sous l'eau pour ne plus revenir. M. Caron était un jeune homme de talents remarquables; il avait été pendant quelque temps rédacteur de *L'Union des Cantons de l'Est*. Il était neveu de M. le Grand-Vicaire C. O. Caron des Trois-Rivières.

Le 17, à S. Jean Dorchester, à l'âge de 57 ans, THOMAS ROBERT JOBSON, Ecr. Notaire. La mort presque subite de M. Jobson a causé un deuil général dans la ville de S. Jean, car sa haute capacité, son honnêteté, sa prudence, l'avaient rendu le conseiller et l'arbitre de tous ceux qui, fuyant les procès, voulaient régler leurs difficultés à l'amiable. M. Jobson avait fait son cours classique à St. Hyacinthe et ses études légales à Québec sous M. Lindsay.

Le 29, à Chicago, Illinois, après une maladie de trois semaines, à l'âge de 43 ans, Dame ROSE DÉLIMA DUBOIS, épouse de M. Théodore Cormier, peintre-carrossier, ci-devant de Somerset. Caractère gai, affable, sympathique, Mad. Cormier comptait autant d'amis que de connaissances. Mais elle était avant tout bonne chrétienne et sincèrement pieuse, continuant dans sa famille la pratique des vertus qu'elle avait surtout embrassée dans la sainte maison de l'Hopital-Général de Québec où elle avait pris son éducation. D'une humeur toujours égale et incapable de ressentiment, les torts auprès d'elle étaient vite oubliés, et d'une confiance sans borne dans la Providence, le courage ne lui faisait jamais défaut, au milieu même des plus sérieuses épreuves. Elle laisse avec son époux cinq enfants pour déplorer sa perte.

Requiescant in pace.

—→000←—

Les Apparitions de la très-sainte Vierge Marie à la grotte de Lourdes et le jaillissement de la source miraculeuse.

(Suite)

La plume rapide du Commissaire avait noté cependant au fur et à mesure toutes les réponses qui lui étaient faites.

Ce fut alors qu'après avoir de la sorte essayé de fatiguer et d'embrouiller l'esprit de l'enfant

dans la minutieuse infinité des détails, ce fut alors que le redoutable agent de la police prit, sans transition, une physionomie menaçante et terrible, et changea brusquement de langage :

— Tu mens ! s'écria-t-il violemment et comme saisi d'une soudaine colère ; tu trompes tout le monde, et si tu ne confesses tout de suite la vérité, je te ferai prendre par les gendarmes.

La pauvre Bernadette fut aussi stupéfaite à l'aspect de cette subite et formidable métamorphose que si, croyant tenir en ses mains une inoffensive branche d'arbre, elle eût senti tout à coup se tordre, s'agiter et apparaître entre ses doigts les anneaux glacés d'un serpent. Elle fut stupéfaite d'horreur ; mais, contrairement au calcul profond de son interlocuteur, elle ne se troubla point. Elle resta en sa tranquillité, comme si une main invisible eût soutenu son âme devant ce choc imprévu.

Le commissaire s'était dressé debout en regardant la porte, comme pour donner à entendre qu'il n'avait qu'à faire un signe pour appeler les Gendarmes et envoyer la visionnaire en prison.

— Monsieur, répondit Bernadette avec une fermeté paisible et douce qui, dans cette misérable petite paysanne, avait une incomparable et simple grandeur, monsieur vous pouvez me faire prendre par les Gendarmes, mais je ne puis pas dire autre chose que ce que j'ai dit. C'est la vérité.

— C'est ce que nous allons voir reprit le Commissaire en se rasseyant et jugeant d'un coup

d'œil exercé que la menace était absolument impuissante sur cette enfant extraordinaire.

M. Estrade, témoin muet et impartial de cette scène, était partagé entre l'étonnement prodigieux que lui inspirait l'accent de conviction de Bernadette et l'admiration dont le frappait, malgré lui, l'habile tragédie du Commissaire dont il avait à mesure qu'elle se déployait devant lui, compris toute la portée.

La lutte prenait un caractère tout à fait inattendu entre cette force doublée de finesse, et cette faiblesse enfantine sans autre défense que sa simplicité.

L'homme de police, cependant, armé des notes qu'il venait de tracer depuis trois quarts d'heure, se mit à recommencer, mais dans un tout autre ordre et avec mille formes captieuses, son interrogatoire, procédant toujours, suivant sa méthode, par brusques et rapides questions et demandant des réponses immédiates. Il ne doutait point de faire entrer de la sorte, au moins sur quelques points de détail, la petite fille en contradiction avec elle-même. Cela fait, l'imposture était démontrée et il devenait maître de la situation. Mais il épuisa vainement toute la dextérité de son esprit dans les évolutions multipliées de cette subtile manœuvre. L'enfant ne se contredit en rien, pas même dans ce point imperceptible, dans ce minime iota dont parle l'Évangile. Aux mêmes questions, quels qu'en fussent les termes, elle répondait toujours, sinon les mêmes mots, du moins les mêmes choses, et avec la même nuance. Le Commissaire s'obsti-

tous les sens le récit des Apparitions sans le pouvoir entamer. Il était comme un animal qui voudrait mordre sur un diamant.

—C'est bien, dit-il enfin à Bernadette, je vais rédiger le procès-verbal et te le lire

Il écrivit rapidement deux ou trois pages en consultant ses notes. Il avait à dessein introduit sur certains détails quelques variantes de peu d'importance comme, la forme de la robe, la longueur ou la position du voile de la Vierge. C'était un nouveau piège. Il fut aussi inutile que tous les autres. Bernadette, tandis qu'il lisait et disait de temps en temps : "C'est bien cela, n'est-ce pas ?" Bernadette répondait humblement, mais avec fermeté, aussi simple et douce qu'inébranlable :

—Non, je n'ai point dit cela, mais ceci, faisait-elle.

Et elle rétablissait dans sa vérité première et dans sa nuance le détail inexact.

La plupart du temps, le captieux interlocuteur contestait :

—Mais tu as dit cela..... Je l'ai écrit au moment même !..... Tu as dit cela de telle façon, à plusieurs personnes de la ville..., etc, etc.

Bernadette répondait :

—Non, je n'ai point parlé ainsi, et je n'ai pas pu le faire, car ce n'est pas la vérité.

Et le Commissaire était toujours obligé de céder aux réclamations de l'enfant.

Chose étrange que l'assurance modeste et invincible de cette petite fille ! M. Estrade l'observait avec une surprise croissante. Personnellement, Bernadette était et paraissait d'une

nait cependant, ne fût-ce que pour fatiguer de plus en plus cette intelligence qu'il voulait prendre en défaut. Il tournait et retournait en extrême timidité : son attitude était humble, un peu confuse même devant toute personne inconnue d'elle. Et cependant, sur tout ce qui touchait à la réalité des Apparitions, elle montrait une force d'âme et une énergie d'affirmation peu communes. Quand il s'agissait de rendre témoignage de ce qu'elle avait vu, elle répondait sans trouble et avec une impassible assurance. Toutefois, même alors, il était aisé de deviner cette virginale pudeur d'une âme qui eût aimé à se cacher à tous les regards. On voyait manifestement que c'était seulement par respect pour la vérité intérieure dont elle était la messagère parmi les hommes, par amour pour la " Dame " apparue à la Grotte, qu'elle triomphait de sa timidité habituelle. Il ne fallait rien moins que le sentiment de son devoir et sa fonction pour surmonter en elle le penchant intime de sa nature, craintive en toute autre chose et ennemie de l'éclat et du bruit.

Le Commissaire revint à la menace :

— Si tu continues tes visites à la Grotte, je te ferai mettre en prison ; et tu ne sortiras d'ici qu'en me promettant de n'y plus revenir.

— J'ai promis à la Vision d'y aller, dit l'enfant. Et puis quand arrive le moment, je suis poussée par quelque chose qui vient en moi et qui m'appelle.

L'interrogatoire, on le voit, touchait à sa fin. Il avait été long et n'avait pas tenu moins d'une

grande heure. Au dehors la multitude attendait, non sans une inquiète impatience, la sortie de l'enfant, qu'on avait vue, le matin même, transfigurée dans la lumière de l'extase divine. De la salle où se passait la scène que nous venons de raconter, on entendait confusément les cris, les paroles, les interpellations, les mille bruits divers dont se compose le tumulte des foules. La rumeur semblait grossir et devenir menaçante. A un certain moment, il y eut dans cette foule une agitation particulière, comme s'il arrivait au milieu d'elle, un nouveau-venu vivement attendu et désiré.

Presque aussitôt des coups redoublés retentirent à la porte de la maison.

Le commissaire ne sembla pas s'en émouvoir.

Les coups devinrent plus violents. Celui qui frappait secouait en même temps la porte et essayait de l'ébranler. Le policier irrité se leva et alla ouvrir lui-même.

—On n'entre pas, dit-il avec colère. Que voulez-vous ?

—Je veux ma fille ! répondit le meunier Soubiours en pénétrant de force, et en suivant le commissaire dans la pièce où se trouvait Bernadette.

La vue de la physionomie paisible de sa fille calma l'anxieuse agitation du père, et ce ne fut plus qu'un pauvre homme du peuple un peu tremblant devant le personnage qui, malgré sa modeste position, était, par son activité et son intelligence, le plus important et le plus redouté de ce petit pays.

François Soubirous avait ôté son béret béarnais et le roulait entre ses mains. Le Commissaire, à qui rien n'échappait, devina la peur du meunier.

Il reprit son air de bonhomie et de pitié compatissante. Il lui frappa familièrement sur l'épaule :

--Père Soubirous, lui dit-il, prenez garde, prenez garde, prenez garde ! Votre fille est en train de se faire une mauvaise affaire, elle s'engage tout droit dans le chemin de la prison. Je veux bien ne pas l'y envoyer pour cette fois, mais à la condition que vous lui défendrez de retourner à cette Grotte où elle joue la comédie. A la première récidive je serai inflexible, et d'ailleurs, vous savez que M. le Procureur Impérial ne plaisante pas.

—Puisque vous le voulez, monsieur, répondit le pauvre père effrayé, je le lui défendrai, et sa mère aussi : et comme elle nous a toujours obéi, elle n'ira certainement pas.

—En tout cas, si elle y va, si ce scandale continue, je m'en prendrai non-seulement à elle, mais à vous, dit le terrible Commissaire redevenant menaçant et les congédiant d'un geste.

Au moment où Bernadette et son père sortirent, la foule fit entendre des cris de satisfaction. Puis, l'enfant étant rentrée chez elle, la multitude se dispersa par la ville.

Le Commissaire de police et le Receveur demeurés seuls se communiquent leurs impressions sur cet étrange interrogatoire.

—Quelle fermeté inébranlable dans ses dépo-

sitions ! s'écriait M. Estrade, frappé d'un étonnement profond.

—Quelle obstination invincible dans son mensonge ! répondait l'homme de police, stupéfait d'avoir été vaincu.

—Quel accent de vérité ! continuait le Receveur. Rien dans son langage ou son attitude ne s'est démenti une seule fois. Il est évident qu'elle croit avoir vu.

—Quelle souplesse d'intelligence ! reprenait le Commissaire. Elle ne s'est pas coupée malgré mes efforts. Elle possède sa fable sur le bout du doigt.

Le Commissaire et M. Estrade persistaient d'ailleurs l'un et l'autre dans leur incrédulité relativement au fait même de l'Apparition. Mais une nuance séparait déjà les deux négations, et cette nuance était un abîme. L'un supposait Bernadette adroite dans son mensonge, l'autre la jugeait de bonne foi dans son illusion.

—Elle est habile, disait le premier.

—Elle est sincère, disait le second.

(à continuer.)

—000—